

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **10 (1995)**

Heft 1: **Gazette**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTONS

Archéologie et Conservation des monuments historiques au Canton de Vaud

L'importance d'un patrimoine

14'000 ans de préhistoire et d'histoire ont laissé d'innombrables empreintes de l'activité humaine dans un paysage où se sont croisés les influences de très nombreux peuples, civilisations et cultures. Le canton de Vaud est ainsi un des grands 'cantons archéologiques' de la Suisse. Riche de plus de 1'700 sites répertoriés (il en reste encore tout autant à découvrir), notre canton passe pour détenir le dixième du patrimoine archéologique national. Les sites préhistoriques sont particulièrement nombreux et importants aux bords des lacs (stations littorales); ils couvrent également tout l'arrière-pays.

L'époque romaine a livré un héritage imposant et monumental, avec la capitale Aventicum et plusieurs autres cités (Nyon, Lausanne, Yverdon). Des centaines de 'villae' étaient construites à la campagne, parmi lesquelles les immenses résidences découvertes à Orbe, Commugny, Yvonand, Pully. Les nécropoles et églises primitives que l'on trouve dans de très nombreuses communes vaudoises attestent la continuité de l'occupation au cours du premier millénaire. Enfin, une vingtaine de villes nouvelles ont été fondées aux XIIIe siècle, représentant un patrimoine considérable, aussi bien pour les vestiges du sous-sol que pour les éléments conservés en élévation. La notion de site archéologique s'étend également à des structures plus récentes, comme les vestiges des anciens réseaux routiers, des voies navigables abandonnées, telles le canal d'Entreroches, des constructions de l'ère industrielle...

Pionniers et organisateurs

Un terrain aussi riche en vestiges explique l'intérêt précoce des amateurs 'd'antiquités', puis le développement rapide des collections publiques, des recherches et des inventaires au cours du XIXe siècle. La nécessité d'enraciner dans l'histoire et dans le paysage les éléments d'une identité cantonale récente (1803) entre également en ligne de compte. Les travaux et découvertes des chercheurs individuels, souvent autodidactes, se succèdent rapidement, collectant une foule de renseignements et de trouvailles qui alimentent les premiers inventaires et descriptions de sites (Dictionnaire historique par Louis Levade, 1824; inventaire méthodique par Frédéric Troyon, 1841; première carte archéologique publiée par Victor de Bonstetten en 1874).

L'archéologie vaudoise naissante sera aussi un champ d'expérimentations méthodologiques. En 1831, F. Troyon jette les bases de l'analyse des nécropoles; il esquisse la chronologie du haut Moyen Age. En 1854, F.-A. Forel, K.-A. von Morlot et le même Troyon effectuent à Morges la première reconnaissance subaquatique mondiale d'un site archéologique immergé... L'opinion publique est sensibilisée par la destruction des vestiges: le Conseil d'Etat prend un premier arrêté en 1878 interdisant la destruction des pilotis lacustres et limitant la récolte des objets. L'Association Pro Aventico est fondée en 1885 pour lutter contre le pillage d'Avenches, la destruction des monuments, la vente des pierres et des antiquités.

La personnalité d'Albert Naef (1862 - 1934) apparaît donc à point nommé. Cet architecte, brillant archéologue, s'est illustré par des restaurations et interventions exemplaires dans des monuments et sites importants, à Chillon notamment. Il sera la cheville ouvrière de la première loi cantonale en Suisse traitant de la 'conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique' (1898). Il y introduit notamment la notion de classement comme 'Monument historique' et définit les devoirs et le pouvoir de l'Etat en matière de fouilles archéologiques. Albert Naef, premier archéologue cantonal en 1899, organisera son Service des monuments historiques et déploiera une intense activité, autant pour la conservation des monuments que pour la protection des sites archéologiques, leur fouille, leur documentation et leur restauration. Nous lui devons une documentation considérable sur le patrimoine cantonal, constituant un fonds d'archives auquel nous nous référons constamment.

Entre les années trente et soixante, l'archéologie vaudoise sera mise en veilleuse, mis à part quelques chantiers où les successeurs de Naef s'emploieront à des tâches de sauvegarde ponctuelles. Le démarrage des grands travaux et l'intensification de l'aménagement du territoire au début des années soixante fait apparaître les premiers archéologues professionnels sur les sites menacés. L'Etat confie en 1963 le site d'Avenches à la Fondation Pro Aventico, chargée des fouilles impliquées par le développement de la ville moderne.

En 1969, une nouvelle révision de la loi cantonale associe l'archéologie et la protection de la nature, des monuments et des sites et transfère ces domaines au Département des travaux publics. Nous pensons que ce choix était particulièrement judicieux, car il permet la gestion du patrimoine archéologique en association étroite avec l'aménagement du territoire. L'actuelle Section des monuments historiques et archéologie est créée à ce moment, sous la direction générale de l'architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat.

Archéologie

CANTONS

Les orientations actuelles

Délibérément, nous avons choisi d'orienter son activité sur les tâches d'inventaire de protection et gestion du patrimoine, responsabilité confiée à une formation qui est restée volontairement limitée en nombre. Les tâches de la petite équipe de l'archéologie cantonale (cinq postes administratifs, scientifiques et techniques au total, dont un est délégué en permanence à Avenches) consistent d'abord à établir et à tenir à jour la carte et l'inventaire archéologique. Ce fonds documentaire informatisé a permis la définition de 1700 régions bénéficiant de diverses protections et soumises à surveillance. La coordination avec le Service de l'aménagement du territoire permet ensuite d'assurer cette surveillance et de formuler les autorisations archéologiques nécessaires pour les travaux intervenant dans ces périmètres. La planification et la direction des interventions archéologiques elles-mêmes est rendue possible par cette organisation.

Les tâches exécutives de l'archéologie, à savoir essentiellement les investigations, les recherches et les travaux de conservation, sont confiées pour l'essentiel à des mandataires extérieurs à l'administration. Ce choix politique a eu pour conséquence le développement, dans le périmètre vaudois, de plusieurs bureaux, laboratoires et entreprises indépendants, étroitement spécialisés dans les divers domaines de l'archéologie, qui n'ont pas tardé à étendre leurs activités à d'autres cantons, voire à l'étranger. Là encore, le canton de Vaud a ouvert une voie nouvelle pour résoudre les problèmes qui lui étaient posés.

Des contrats précis établis pour chaque intervention, définissent les droits et devoirs des partenaires, les droits scientifiques, les délais de remise des rapports et de la documentation jusqu'au mode d'étude et de transmission du matériel découvert. En étroite coordination, les musées cantonaux prennent le relais pour les tâches de conservation et de traitement du matériel découvert et son suivi scientifique.

Ce mode de fonctionnement s'applique aussi bien aux grands travaux effectués pour le compte de la Confédération (construction des routes nationales, Rail 2000, etc.) que pour les interventions dans le patrimoine propriété de canton, des communes ou des privés. Il permet la mise en oeuvre d'équipes pluridisciplinaires et expérimentées pour la longue chaîne d'opérations qui conduisent du terrain à la publication et à la présentation muséographique.

Les institutions universitaires, locales, suisses et étrangères, participent activement au fonctionnement en tant que mandataires pour des tâches d'interventions ou d'études, ce qui leur donne l'occasion d'assurer la formation des étudiants pour des tâches effectives. Ainsi, l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne fouille

depuis de nombreux années le site d'Orbe-Boscéaz pour notre compte. L'étroite collaboration avec les instituts universitaires permet également l'entretien d'un capital d'expérience, d'expertise et une discussion permanente et particulièrement indispensable en matière de méthodologie.

La diffusion des résultats et l'information archéologique sont assurées localement depuis 1950 par le rapport de l'Archéologue cantonal (chronique archéologique) publié par la Revue historique vaudoise. Une partie de ces informations, dont la plupart sont rédigées par les mandataires eux-mêmes, est publiée et développée dans les périodiques de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie (SSPA). Les études monographiques, depuis 1974, sont éditées dans la série des Cahiers d'archéologie romande (62 titres, dont une bonne moitié concerne l'archéologie vaudoise de différentes époques). Des sociétés locales (Bulletin de l'Association Pro Aventico, Mémoire vive, etc.) diffusent également des travaux effectués dans des sites particuliers.

Enfin, la Section de l'archéologie cantonale a également pour tâche de veiller à la conservation et la mise en valeur des sites et vestiges maintenus in situ, qu'il s'agisse de gérer des objets appartenant au canton (les mosaïques d'Orbe, les grands monuments d'Avenches notamment) ou de collaborer avec les communes et autres propriétaires pour mettre en oeuvre des techniques particulières à ce domaine.

Monuments historiques

L'histoire de la conservation monumentale dans le canton de Vaud ressemble à s'y méprendre à celle de l'archéologie. On y retrouve également un XIXe siècle placé sous le signe de restaurations précoces et souvent exemplaires, la marque de brillantes personnalités (Jean-Daniel Blavignac, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, Henri de Geymüller et, bien sûr, Albert Naef), puis, entre les années de trente et soixante, la même longue somnolence.

La nouvelle équipe mise en place dès 1972 allait avoir une lourde tâche. Il s'agissait, dans une conjoncture déjà fortement tendue, de créer des structures administratives jusque-là quasiment inexistantes, de mettre en place les moyens d'une nouvelle politique – en particulier d'organiser une exploration systématique du corpus monumental – et, par-dessus tout, de dépoussiérer l'image vieillotte et élitaire, héritée du XIXe siècle, de la conservation des monuments. Pour cela on a d'emblée supprimé l'ancien poste (à mi-temps...!) de l'archéologue cantonal pour créer d'un côté un poste d'archéologue traitant de l'ensemble des traces de

CANTONS

L'activité humaine depuis la fin des grandes glaciations jusqu'au Moyen Age et de l'autre un conservateur des monuments gérant le domaine construit depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui. Une limite plus précise n'a pas été définie entre les champs de l'activité archéologique et monumentale, les deux domaines s'interpénétrant constamment sur une large période.

L'équipe 'monumentale' actuelle est composée de dix postes techniques et administratifs, dont six sont à temps partiel, ce qui relativise considérablement sa dimension réelle. La section monuments historiques proprement dite présente en outre cette caractéristique unique en Suisse, à notre connaissance, d'être féminine à 80 %. Comme l'équipe 'archéologique', l'équipe 'monumentale' est également gestionnaire avant tout, déléguant et mandatant à l'extérieur l'essentiel des tâches de recherches, d'études et d'analyse. Un budget de fr. 435'000.-- est affecté à ces mandats et, l'an passé, ce sont près de 150 mandats qui ont été attribués à des mandats privées. En outre, un système d'experts, inspiré de celui pratiqué depuis longtemps par la Confédération pour certaines spécialités (orgues, par exemple) a été développé, dans des domaines techniques tels que la maçonnerie, la pierre de taille, la charpente et la menuiserie pour compléter les forces de la section dans l'assistance aux architectes chargés des restaurations.

Connaître, prévenir, surveiller et intervenir sont les axes principaux de l'activité de la section. Cette activité est en outre constamment exercée dans une perspective collective et pluridisciplinaire. Pour cela, un soin particulier est accordé aux méthodes de travail, à la définition des rôles des partenaires de la restauration, à la mise en place des moyens techniques et financiers nécessaires.

Connaître

En quoi consiste réellement notre patrimoine construit, c'est la question à laquelle devait répondre le Recensement architectural du canton de Vaud, lancé en 1974 et dont l'achèvement est prévu pour l'an prochain. Pour cette opération, qui verra à terme la mise sur fiches de près de 70'000 objets répartis dans les 385 communes du canton, on a forcément dû retenir une méthode rapide. Par contre, cette méthode rapide a permis d'achever le travail dans un délai raisonnable – 20 ans ne représentent pas grand chose à l'échelle de l'histoire de l'architecture – et offrira à nos successeurs une 'radiographie' de notre patrimoine construit à la fin du XXe siècle d'une valeur inestimable. Une des caractéristiques essentielles du recensement 'à la vaudoise' réside dans le fait qu'il ne s'est pas agi d'une opération

interne à l'administration cantonale, mais bien d'un travail commun entre l'Etat, les communes concernées et les scientifiques chargés d'en garantir la qualité et l'objectivité. Parallèlement au Recensement architectural, on a procédé à d'autres opérations de recensement, thématiques cette fois-ci (écoles, églises libres, églises historicantes, cures, architecture du XXe siècle, etc.), qui ont permis d'autres formes de comparaison et d'évaluation. A ces recensements cantonaux, sont venus progressivement s'ajouter les données du recensement ISOS pour constituer peu à peu une image actuelle du patrimoine construit du canton de Vaud.

Prévenir

Au début des années septante, la question de la prévention ne se posait pas. Faute de moyens, l'archéologue cantonal d'alors intervenait 'à la demande', pour ne pas dire 'à la remorque'... Le Recensement architectural a été un des premiers moyens, et probablement plus efficace, pour aller au-devant du public, non seulement pour le rendre attentif à la valeur de son patrimoine, mais aussi pour lui expliquer notre déontologie, notre politique et nos méthodes. Mais la prévention passe également par l'adoption d'un arsenal légal adéquat. Une collaboration suivie a été instaurée avec le Service de l'aménagement du territoire, dans le but de mettre sur pied et de promouvoir des mesures d'aménagement ménageant la substance construite. D'innombrables plans et règlements communaux ont ainsi été et sont encore amendés ou modifiés dans ce sens. D'autres actions ont été et sont toujours menées dans les domaines de la technique et des matériaux: la collaboration avec l'industrie de la terre cuite pour la mise au point de modèles de tuiles adaptés aux sites historiques ainsi que diverses recherches en collaboration avec le Laboratoire de conservation de la pierre de l'EPFL, sont à inscrire dans cette perspective de prise en charge des problèmes de manière préventive.

Surveiller

La surveillance du patrimoine bâti est une tâche essentielle de l'équipe monuments historiques. Elle s'exerce par le biais des mesures légales telles que la mise à l'inventaire ou la notion de protection générale. Pratiquement, un contrôle, assisté par ordinateur, des mises à l'enquête des transformations affectant les bâtiments intéressants, repérés par le recensement et exercé chaque semaine au travers de la Feuille des Avis Officiels. Ces dernières années, entre 450 et 500 dossiers ont ainsi été contrôlés. Grâce à toutes les mesures préventives citées plus haut, il s'est avéré que 75 % des dossiers étaient acceptés du premier coup, que 20 % l'étaient après une correction et que seuls 5 % aboutissaient à un refus ou à une opposition conflictuelle. Ce résultat est remarquable et dénote une prise de conscience générale vis-à-vis du patrimoine bâti. Les conflits rencontrés ces dernières années l'ont essentiellement été sur les franges du patrimoine 'reconnu': objets traditionnels mineurs dont la

qualité est contestée et architecture du XXe siècle dont la valeur n'est pas encore unanimement reconnue. Pourtant, dans ce dernier domaine, une évolution se dessine nettement. Les affaires de la villa Kenwin, à la Tour-de-Peilz, du Bel-Air Métropole, des Bains de Bellerive et, plus récemment, du réfectoire de la Vaudoise Assurance à Lausanne, ont montré que l'architecture des années trente à soixante faisait désormais également partie intégrante de notre patrimoine bâti.

Intervenir

La qualité de l'intervention est un devoir absolu d'un conservateur. L'objectif est ambitieux et seul l'avenir dira si nous l'avons jamais atteint ou même approché. Mais nous nous efforçons constamment de créer des conditions favorables à la recherche de la meilleure qualité. Ces conditions sont au nombre de trois. La première suppose une déontologie. Dans ce domaine, nous nous efforçons d'appliquer les principes admis par l'UNESCO, en particulier la charte de Venise et celles qui l'accompagnent, en les considérant plutôt comme un 'fil rouge' que comme un dogme absolu. C'est ainsi que nous privilégions la conservation et l'entretien des monuments, tout en admettant leur restauration lorsque les circonstances le commandent. Quant aux apports contemporains, lorsqu'ils sont nécessaires, ils doivent atteindre un niveau de qualité équivalent à celui du monument, afin que s'établisse entre eux une relation positive. La deuxième condition exige une connaissance aussi exhaustive que possible de l'objet à traiter. Cette phase de l'intervention, pourtant si essentielle, reste toujours difficile à mettre en place auprès des maîtres de l'ouvrage, qui n'en saisissent pas toujours l'intérêt. Les exemples ne manquent pourtant pas où de substantielles économies ont pu être réalisées grâce à une préparation soignée. Afin d'encourager cette première phase indispensable à toute restauration, la Section des monuments historiques lui réserve un taux de subvention particulièrement favorable (50 % au lieu de 15 à 20 % pour les travaux). La troisième condition est la plus délicate à réaliser puisqu'elle tient à la qualité des intervenants, que ce soit lors des études, du projet ou de la réalisation. C'est dans ce domaine que notre rôle de représentants de l'Etat est le plus difficile à jouer, face à des partenaires que nous n'avons par définition pas choisis et avec lesquels il faut à chaque fois réinventer cette mystérieuse alchimie qu'on appelle une équipe.

Epilogue

La conservation des monuments est en pleine évolution. Dans le domaine de l'architecture traditionnelle, on intervient toujours moins sur des terres vierges. Au contraire, restaurer des restaurations sera toujours plus notre lot quotidien. Cet aspect de notre activité, dans lequel l'entretien d'un patrimoine reconnu prendra une part croissante sur la défense d'un patrimoine menacé, va nous contraindre à une

CANTONS

nouvelle approche de notre action. L'architecture contemporaine, qui par contre est encore menacée, nous pose pour sa part de nouveaux problèmes comme la construction en série, des matériaux nouveaux, etc.

Dans cette perspective, c'est sans doute une chance pour la Section des monuments historiques que d'appartenir à un service constructeur. Elle est ainsi en prise directe avec l'actualité de la construction et les méthodes de travail les plus actuelles et devrait de ce fait pouvoir s'adapter sans heurts à ces nouvelles données.

Eric Teysseire
Denis Weidmann